

LE MAILLON

BULLETIN D'INFORMATION DES LAURENTIDES



Novembre 2009

Volume 4, Numéro 2

Photo prise le 28 avril 2009 lors de La journée de commémoration des personnes tuées ou blessées au travail. Cette année, le thème était : NE LES OUBLIONS PAS - POUR QUE LEUR SOUVENIR NOUS AIDE À AMÉLIORER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL.

Pour souligner cette triste journée, le Conseil central des Laurentides a rencontré des travailleurs de la construction sur un chantier à Saint-Jérôme afin d'échanger avec eux.



Éditorial

Bonjour à vous toutes et tous, camarades de la région. Je tiens, en mon nom et au nom de toute l'équipe du Conseil central, à vous faire ce rappel important.

Le journal du conseil central se veut avant tout un outil d'informations pour nos syndicats affiliés. Il se veut également comme un outil d'échanges de bons coups, de stratégies et de partage d'expériences et de vie syndicale entre les syndicats. Des échanges qui peuvent être extrêmement enrichissants considérant la diversité de nos secteurs d'activités, autant privé que public (alimentation, éducation, tourisme, santé, papier, aérospatial, etc.) en tenant compte de la vaste étendue de notre territoire. Il y a d'importantes inégalités démographiques et économiques entre le nord et le sud de notre région et nous devons partager ces informations pour être mieux armés syndicalement et faire face à l'avenir.

Je vous relance l'invitation à savoir si vous avez envie de partager vos « bons coups » avec les autres syndicats CSN de la région, de les enrichir de vos expériences ou tout simplement d'annoncer une bonne nouvelle ou un événement marquant. N'hésitez pas à nous le faire savoir par téléphone, télécopie, courriel ou courrier afin que nous puissions publier ces « bons coups » dans une prochaine édition du journal « Le Maillon ». Grâce à vous, ce journal peut devenir une mine d'or d'informations à partager entre nous.

Table des matières en bref

Éditorial	p.2
Mot de la présidente	p.3
Rappel des politiques	p.4
Journée internationale des femme	p.5
Le suicide	p. 6-7
Le 40 ^e anniversaire	p. 8
Conflit Boisé Ste-Thérèse	p.9
Négo secteur public	p.10

Bonne lecture !

Julie Lachapelle, 2^e vice-présidente
Responsable site Internet et journal

SITE INTERNET

Si vous avez accès à Internet, vous êtes invités à consulter notre site Internet au www.ccsnl.org. Vous y trouverez des informations précieuses et des dates importantes. Le site est mis à jour à tous les deux mercredis.

Dans le même ordre d'idées que pour le journal, vous avez la possibilité de mettre une petite annonce ou une chronique sur le site Internet du conseil central.

Notre adresse courriel est le :

ccsnl@videotron.ca

Mot de la présidente

Dans un premier temps, j'espère que vous avez bien profité de la période estivale pour refaire le plein, car cette année s'annonce un automne chaud, puisque plusieurs de nos syndicats du privé et du public sont et seront en négociation.

Cette année, nos syndicats du secteur public seront également en négociation. Le dépôt de la table centrale s'est fait le 30 octobre dernier à Québec et notre objectif est de conclure une entente avec le gouvernement pour avril 2010.

C'est pourquoi, devant la nécessité d'établir une solidarité hors du commun pour la négociation du secteur public et parapublic, la CSN, la FTQ et le SISF ont conclu des protocoles. Le premier est un protocole de non maraudage dans ces secteurs, ce qui nous évite de dépenser beaucoup d'énergie à nous diviser. Le deuxième, un protocole de Front commun regroupant 475,000 employé-es de l'État, permet de canaliser nos efforts sur les activités rattachées à la négociation.



Nous aurons un important travail à faire pour convaincre la population du bien-fondé des revendications syndicales et pour combattre les mythes concernant les conditions de travail dans ces secteurs.

C'est évident, qu'en période de crise, il est impératif de consolider les services publics et dans ce sens, donner des conditions de travail décentes à ces travailleuses et travailleurs permet d'assurer une qualité des services et une relève adéquate, suffisante et motivée.

Nous savons aussi que présentement, avec un déficit qui pourrait atteindre 6 milliards \$ au Québec, le gouvernement envisage la possibilité de revoir à la hausse la tarification de toutes sortes de services à laquelle nous ne pourrions échapper (électricité, permis de conduire, frais de scolarité au collégial, etc.).

C'est dans ce contexte, que nous aurons à convaincre la population de l'importance de préserver nos services publics et de donner des conditions de travail décentes aux personnes qui y œuvrent. Vous comprendrez que le gouvernement Charest a déjà commencé, avec l'aide des médias, la prochaine négociation du secteur public!

Alors pour y arriver, ça prendra la solidarité de toutes et tous, autant du secteur public que du secteur privé.

Solidarité!
Louise Jetté, présidente
Conseil central des Laurentides



RAPPEL DE QUELQUES POLITIQUES DE REMBOURSEMENT DU CCSNL

EXPERTISES MÉDICALES

Le Conseil central des Laurentides rembourse au syndicat les expertises médicales de la façon suivante : Le syndicat fait parvenir au conseil central une copie de la demande de remboursement d'expertise médicale de la CSN et une copie du chèque de remboursement de la CSN. Le conseil central rembourse au syndicat 50% du montant qu'il a reçu de la CSN.

FORMATION

Pour toutes sessions offertes par le CCSNL: les salaires et les dépenses sont remboursés selon la réglementation des conditions de militance du CCSNL et selon les barèmes en vigueur à la CSN. Deux personnes maximum par syndicat à chaque session peuvent participer (à moins qu'il reste des places disponibles à la fin des inscriptions).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CCSNL

Le salaire et les dépenses pour une personne déléguée officielle sont remboursés selon la réglementation des conditions de militance du CCSNL et selon les barèmes en vigueur à la CSN.

N.B. Ces politiques de remboursement sont révisées à chaque congrès du conseil central.



**ÇA BOUGE DANS LES
LAURENTIDES !!!**

Bienvenue à notre nouveau conseiller syndical dans l'équipe du Conseil central des Laurentides CSN !!!

Luc Steben du SAMVR (service d'appui à la mobilisation et à la vie régionale).

BILAN DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES 2009



UNIES, MOBILISÉES ET CERTAINES D'AVANCER !

Dans le cadre de la Journée internationale des femmes, le comité régional de la condition féminine CSN a organisé une activité régionale avec la collaboration du Réseau des femmes des Laurentides. Cette activité s'est tenue le 12 mars 2009 à la Salle Laviolette sous la forme d'un souper cinq services incluant en présentation spéciale : « ***UNE HEURE SUR LA PLANÈTE FEMME, SPÉCIAL 8 MARS*** ».

Ce spectacle, en plus d'être très intéressant et coloré, a permis à toutes et à tous d'en connaître davantage sur la réalité des femmes d'un peu partout sur la Terre. Les comédiennes nous ont fait rire et frissonner, mais, avant tout, elles nous ont fait réaliser encore plus que la lutte contre la violence faite aux femmes est loin d'être terminée.



narratrice : Caroline Lamothe



Louise Jetté, responsable de la Condition féminine et présidente du Conseil central des Laurentides



Le suicide dans l'industrie de la construction

Voici un sujet méconnu par les travailleuses et les travailleurs de la construction : en 2008, une cinquantaine de travailleurs (euses) de la construction se sont enlevés la vie. C'est presque un travailleur par semaine ! Une statistique très alarmante et inquiétante ; c'est un acte prémédité et fatal.

Avez-vous déjà vécu le suicide d'un proche ou d'une connaissance ? On pourrait se demander pourquoi ils ont fait cela, quelles étaient leurs motivations ?

En 2008, la CSN-Construction a reçu trois réclamations d'assurance-vie à cause d'un décès relié à un suicide. Ça nous touche profondément toutes et tous.

Les causes

Parmi les études, certaines causes refont surface : drames familiaux, problèmes financiers, dépression, perte d'emploi, rejet, deuil. Les épreuves de la vie pouvant mener au suicide sont nombreuses et difficiles à cerner précisément. Ce qu'on sait par contre, c'est que les personnes souffrant de troubles dépressifs, les alcooliques et les toxicomanes sont plus à risque de passer à l'acte. Les hommes sont également plus enclins à se suicider : près de 80% des suicides au Québec sont commis par des hommes.

Pas facile de comprendre ce qui pousse une personne à mettre fin à ses jours. Ce qu'il faut d'abord savoir, c'est que le suicide est lié à une incapacité à affronter sa souffrance et à régler ses problèmes. Souvent, la personne se trouve dans une situation très difficile qu'elle aura tenté de régler de diverses manières, sans succès. Les échecs s'accumulant, elle se sentira immergée par son problème et verra dans le suicide la seule façon de s'en débarrasser et mettre fin à sa souffrance. En général, la personne ne veut pas se tuer, mais tuer la douleur.

L'amour, le soutien et de bonnes relations (famille, amies, amis) sont essentiels pour aider à «protéger» les personnes à risque. Grâce à ces atouts, elles peuvent mieux réagir à des situations difficiles. Mais ce n'est pas toujours suffisant.

Comment aider

Des études démontrent que 80% des personnes qui se sont suicidées avaient laissé des messages. Il est donc essentiel d'être attentif aux signes que pourrait nous envoyer un proche ou un collègue. Ces messages n'étant pas toujours clairs et directs, du genre «je serais mieux mort», il faut être à l'affût et apprendre à décoder. Des phrases comme «Vous allez avoir la paix» ou «J'ai fait mon testament» doivent mettre la puce à l'oreille. Même chose pour les changements brusques de comportement, par exemple, une personne ayant une vie sociale active, qui s'isole soudainement, des dons d'objets importants, des comportements dangereux, des sentiments de tristesse, d'agressivité ou d'insensibilité.

Si on a des doutes, l'important est d'entendre, de comprendre et d'agir. On commence par établir un climat de confiance, on encourage la personne à parler sans la juger. On lui pose des questions. S'il est clair qu'elle souhaite mettre fin à ses jours dans un avenir rapproché, vous pouvez communiquer avec l'équipe de CONSTRUIRE EN SANTÉ au 1 800 807 2433. S'il y a un risque immédiat, n'hésitez pas à communiquer avec le 911 pour une aide d'urgence.

« Parce qu'il s'agit d'une solution permanente à un problème temporaire, on ne badine pas avec le suicide. »

Texte écrit par : Christian Carrier, m.ps., psychologue.

En association avec Construire en Santé et
Jean Myre premier vice-président de la CSN-Construction

Pour plus d'informations ou pour communiquer avec la CSN-Construction, contactez Jean Myre au 450-569-1710

Le 40e anniversaire du Conseil central des Laurentides

C'est à l'occasion de l'assemblée générale du 1er mai 2009, que le Conseil central des Laurentides a célébré ses 40 ans à l'Hôtel du Mont-Gabriel. À la levée de l'assemblée, les délégué-es de la région ont été conviés à un 5 à 7 suivi d'un repas et d'une soirée avec animation. Pour l'occasion, le conseil central a invité l'exécutif de la CSN, les élu-es du mouvement, les anciennes et anciens président-es du CCSNL, ainsi que les salarié-es et retraité-es du CCSNL. Plusieurs personnes ont répondu à l'appel et cet événement fut un succès.



Julie Lachapelle

N.B. Toutes les photos sont sur le site du CCSNL

Conflit au Boisé Ste-Thérèse

C'est à l'unanimité, le 17 septembre dernier, que les 50 travailleuses et travailleurs ont voté la grève et ils exercent ce droit depuis le 14 octobre. Les membres de ce syndicat servent et soignent au quotidien environ 100 résidents âgés autonomes et semi-autonomes.

L'employeur ne veut pas traiter correctement ses salariées en ne les rémunérant pas adéquatement. Leurs conditions de travail sont beaucoup plus basses que ce que l'on retrouve dans le secteur privé. Le salaire est 10.00\$ de l'heure pour les postes de service, plonge et préposée aux bénéficiaires.

Le taux de roulement du personnel, principalement aux postes de service, plonge et préposé aux bénéficiaires, est d'au minimum 25% par mois. L'employeur doit continuellement former de nouvelles employées qui décident de quitter après quelques semaines de travail en raison des mauvaises conditions de travail. Comme si cela ne suffisait pas, l'employeur paye pour sa mauvaise gestion en faisant appel régulièrement à du personnel d'une agence qu'il doit payer 50% plus cher que les employées du Boisé!

De plus, ces travailleuses et travailleurs n'ont aucun fond de retraite, aucun régime d'assurance collective ou congés de maladie.

Le Boisé est situé à Sainte-Thérèse sur la route 117 et à l'angle de Fabien-Drapeau à proximité du Restaurant St-Hubert. Les travailleuses et travailleurs en lutte seront très heureux si vous prenez le temps de leur faire une petite visite.

Luc Steben, conseiller syndical



Photos prises lors de l'action de visibilité du 8 septembre 2009



NÉGOCIATION DU SECTEUR PUBLIC : TOURNÉE DU FRONT COMMUN

Après Québec, Val-d'Or, Saguenay, Sherbrooke, Baie-Comeau, St-Hyacinthe, Gaspé, Joliette, la tournée du Front commun s'est arrêtée à Saint-Jérôme le 21 octobre dernier. La délégation a fait une escale au CSSS de St-Jérôme sur l'heure du dîner et elle s'est rendue à l'Hôtel Best-Western en soirée pour une assemblée publique. La salle était pleine à craquer et la participation a été incroyable.



La tournée du Front commun connaît un véritable succès. Plus de 5000 personnes se sont présentées aux différentes assemblées ou ont reçu les représentants de la tournée du Front commun dans leur milieu de travail. Ça augure bien pour la mobilisation des membres du secteur public tout au long de cette difficile négociation avec le gouvernement Charest.



En septembre dernier, la cigogne a passé au Conseil central des Laurentides!

En effet, Martin Bourgeois, conseiller aux services régionaux (SAMVR) est l'heureux papa d'un beau garçon de 6 livres, né le 24 septembre.

De plus, la présidente du conseil central, Louise Jetté, est maintenant mamie!!! Elle est l'heureuse grand-mère d'un magnifique gros garçon, né le 15 octobre dernier.

Félicitations aux nouveaux parents et...grands parents!

Commerce équitable et consommation responsable (extrait de notre site Internet)

Il n'y a pas de doute : le commerce équitable ne cesse de se développer et il semble que le grand public soit désormais sensibilisé à ce concept. Cependant, on utilise toute une gamme de termes autour de ce récent mouvement et ils ne sont pas toujours très bien définis. Quelle est la différence entre toutes ces appellations ? Faisons la lumière sur ces concepts aussi nobles les uns que les autres.

- Commerce équitable : créer des partenariats commerciaux pour aider les petits producteurs;
- Commerce éthique : encourager les grandes entreprises à faire respecter les droits de l'homme dans leurs filiales présentes dans les pays en développement;
- Économie solidaire : créer des structures fondées sur des valeurs de solidarité et de partage;
- Commerce responsable : trouver et mettre en marché des produits qui ont un maximum de retombées positives sur l'environnement et la communauté tout en contribuant au développement de l'économie locale.

Le tout s'inscrivant dans le concept plus large de **développement durable**, qui aspire à concilier croissance, respect de l'environnement et équilibres sociaux. Il s'agit donc bien d'un **mouvement de solidarité** et d'un désir de **justice et de développement** qui sont à l'origine du commerce équitable. D'où l'utilisation fréquente du mot «éthique» lorsque l'on parle de ce concept. N'oubliez pas que votre seule garantie d'acheter des produits véritablement équitables est le logo de certification de Transfair Canada.



Pour tout savoir sur la consommation responsable...

Équiterre: <http://www.equiterre.org>

Oxfam Québec: <http://www.oxfam.qc.ca>

Julie Lachapelle



Par souci pour l'environnement :

- Ne prenez que le nombre d'exemplaires du « Maillon » nécessaires;
- Ne pas jeter le « Maillon » à la poubelle, recyclez-le ou partagez-le, une fois que vous en avez terminé.

